



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 6 juillet 2015 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

9 citoyens assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Michel Plourde, récite les différentes obligations des élus en vertu de la Loi sur les cités et villes.

BONS COUPS DES CITOYENS

- **John Wayne Matthews et Olivier Bélisle** : pour leur initiative suite à l'implantation du programme « Petits pompiers » à Danville

ADMINISTRATION

246-2015-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis le tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

247-2015-Lecture et adoption du procès-verbal du 16 juin 2015 :

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 16 juin 2015 tel que présenté et que dispense de lecture en soit effectué, le tout considérant que l'ensemble des élus a eu la possibilité de le consulter avant la séance publique et d'émettre leurs commentaires sur celui-ci.

ADOPTÉ.

248-2015-Liste des comptes à payer :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la liste des comptes à payer soit approuvée et qu'il soit procédé à leur paiement, le tout pour une somme totalisant 186 748,01\$.

ADOPTÉ.

249-2015-Liste des chèques émis :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la liste des chèques émis soit acceptée, le tout pour une somme totalisant 164 996,08\$.

ADOPTÉ.

250-2015 – Liste de virements budgétaires:

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la liste des amendements budgétaires présentés par la directrice générale soit acceptée telle que soumise et que celle-ci est autorisée à procéder aux écritures d'amendements budgétaires proposés, le tout tel que décrit ci-après :

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES – 6 JUILLET 2015

COMPTES	CRÉDIT	DÉBIT
LÉGISLATION		
02.110.00.990 – Autres dépenses NCA		87 \$
LÉGISLATION		
02.110.00.310 – Représentation et déplacements	87 \$	
APPLICATION DE LA LOI		
02.120.00.410 – Services professionnels		5 391 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION		
02.130.00.410 – Services professionnels	5 391 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION		
02.130.00.990 – Autres dépenses NCA		33 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION		
02.130.00.610 – Fournitures	33 \$	
ÉVALUATION		
02.150.00.410 – Fournitures		11 010 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION		
02.130.00.310 – Frais de déplacement et congrès	1 000 \$	
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		
03.160.00.610 – Développement du territoire	10 010 \$	
VÉHICULES CASERNE		
02.220.00.420 – Assurances		1 023 \$
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		
02.220.00.420 – Assurances	341 \$	
VÉHICULES		
02.220.02.520 – Entretien et réparation	682 \$	
TRAVAUX PUBLICS ADM		
02.310.00.990 – Autres dépenses NCA		227 \$
TRAVAUX PUBLICS ADM		
02.310.00.411 – Formation	227 \$	
TRAVAUX PUBLICS HIVER		
02.330.00.430 – Immatriculation		1 400 \$
TRAVAUX PUBLICS ÉTÉ		
02.320.00.430 – Immatriculation	1 400 \$	
TRAVAUX PUBLICS – AUTRES DÉPENSES		
02.390.00.650 – Matériel de sécurité		711 \$
TRAVAUX PUBLICS – AUTRES DÉPENSES		
02.390.00.990 – Autres dépenses NCA	711 \$	
FILTRATION DE L'EAU		
02.412.00.610 – Entretien et réparation		1 507 \$
FILTRATION DE L'EAU		
02.412.00.610 – Fournitures	1 507 \$	
DISTRIBUTION DE L'EAU		
02.413.00.520 – Entretien et réparation		1 871 \$
DISTRIBUTION DE L'EAU		
02.413.00.520 – Fournitures	1 871 \$	
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
02.701.20.110 – Rémunération régulière		1 551 \$
BÂTIMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE		
02.701.21.110 – Rémunération régulière	1 551 \$	
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
02.701.20.201 – Contribution de l'employeur		324 \$
BÂTIMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE		
02.701.21.201 – Contribution de l'employeur	324 \$	
PATINOIRE.		
02.701.30.110 – Rémunération régulière		782 \$
PATINOIRE		
02.701.30.201 – Contrat	782 \$	
PATINOIRE.		

02.701.30.201 – Contribution de l'employeur		175 \$
PATINOIRE		
02.701.30.201 – Contrat	175 \$	
PARCS ET TERRAINS DE JEU		
02.701.50.330 – Téléphone		187 \$
PARCS ET TERRAINS DE JEU		
02.701.50.990 Autres dépenses NCA	187 \$	
PARCS ET TERRAINS DE JEU		
02.701.50.340 – Dépenses de publicité		102 \$
PARCS ET TERRAINS DE JEU		
02.701.50.990 Autres dépenses NCA	102 \$	
TOTAL DÉBIT		26 381 \$
TOTAL CRÉDIT	26 381 \$	

RECLASSEMENTS BUDGÉTAIRES

COMPTES	CRÉDIT	DÉBIT
TRAVAUX PUBLICS – ÉTÉ		
02.320.00.410 – Formation		763 \$
TRAVAUX PUBLICS ADM		
02.310.00.411 – Formations	763 \$	

ADOPTÉ.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

 Caroline Lalonde
 Secrétaire-trésorière

251-2015-Fermeture du bureau de l'hôtel de ville du 27 au 31 juillet 2015;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que l'hôtel de ville soit fermé pour les vacances estivales durant la semaine du 27 au 31 juillet 2015 et qu'un avis public à cet effet soit publié dans le journal Les Actualités.

ADOPTÉ.

252-2015-Pacte rural local – Autorisation pour le dépôt d'un projet pour le Parc Grenier ;

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2015, la ville de Danville a adopté la résolution 213-2015 priorisant certains projets de la municipalité au niveau de l'enveloppe locale du pacte rural;

ATTENDU QUE le 13 juin dernier, madame Nathalie Boissé a organisé une consultation publique dans le parc Grenier situé dans le domaine Boudreau afin de consulter la population sur le type de parc qu'on aimerait que la municipalité mette en place;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le Conseil de ville est prêt à déposer un projet pour la réfection du parc Grenier dans le cadre du pacte rural – volet local;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la directrice générale est autorisée à déposer une demande au pacte rural, volet local pour le projet de réfection du parc Grenier à Danville et ce, selon un investissement de 80% dans l'enveloppe du pacte rural volet local et 20% issus du milieu, le tout pour un projet globalement estimé entre 40 000\$ et 50 000\$, dont 30 000\$ destiné à l'achat de structures de jeux et un maximum de 20 000\$ en temps d'homme et de machinerie.

ADOPTÉ.

253-2015-Autorisation pour effectuer une demande de soutien technique au projet Espace-Pilote pour le réaménagement du Parc Grenier ;

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2015, la ville de Danville a adopté la résolution 213-2015 priorisant certains projets de la municipalité au niveau de l'enveloppe locale du pacte rural;

ATTENDU QUE le 13 juin dernier, madame Nathalie Boissé a organisé une consultation publique dans le parc Grenier situé dans le domaine Boudreau afin de consulter la population sur le type de parc qu'ils désirent que la municipalité mette en place;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, madame Nathalie Boissé a obtenu plusieurs informations intéressantes pour aider la municipalité à réaménager son parc;

ATTENDU QUE Danville fait partie du projet pilote « Espace-Loisir » et que dans le cadre de ce programme, la municipalité peut obtenir du soutien gratuitement pour aider au réaménagement de ses parcs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que madame Nathalie Boissé est autorisée à contacter les gens du programme « Espace-Loisir » pour leur demander un soutien technique relativement à la priorisation des infrastructures à mettre en place dans le parc Grenier.

ADOPTÉ.

254-2015-Programme Nouveaux Horizon pour les aînés – autorisation pour dépôt d'un projet par la municipalité;

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizon pour les aînés a pour objectif d'appuyer les initiatives qui visent à avoir une influence positive sur la vie des aînés et leurs collectivités en :

- Promouvant le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- Incitant les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
- Accroissant la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- Appuyant la participation et l'inclusion sociale des aînés;
- Fournissant une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés;

ATTENDU QUE le centre communautaire Mgr Thibault possède une cuisine qui est utilisée par les aînés de la collectivité lors de différentes réunions organisées par des organismes tels que le Cercle des fermières de Danville et le Club des bons amis (âge d'or);

ATTENDU QUE cette cuisine aurait besoin de nouveaux équipements afin de répondre aux normes d'un bâtiment public tel que l'ajout de hotte de cuisson conforme;

ATTENDU QUE le réaménagement d'une cuisine avec de nouveaux comptoirs et espaces de travail pourrait permettre la tenue d'atelier de cuisine pour les aînés et de cuisine collective;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la municipalité dépose une demande de subvention d'un montant de 25 000\$ pour la rénovation et la mise aux normes de la cuisine du centre communautaire Mgr Thibault.

ADOPTÉ.

255-2015- Programme Nouveaux Horizon pour les aînés – autorisation pour appuyer les organismes faisant une demande dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizon pour les aînés a pour objectif d'appuyer les initiatives qui visent à avoir une influence positive sur la vie des aînés et leurs collectivités en :

- Promouvant le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- Incitant les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
- Accroissant la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- Appuyant la participation et l'inclusion sociale des aînés;
- Fournissant une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés;

ATTENDU QUE divers organismes ont été approchés par la Ville de Danville afin de les informer de l'existence de ce programme de subvention et de les inciter à déposer une demande;

ATTENDU QUE plusieurs organismes ont fait part à la municipalité de leur désir de déposer un projet dans le cadre de ce programme dont, notamment :

- Le comité de la bibliothèque de Danville pour l'achat de mobilier pour le rangement de livres et d'ordinateurs pour consultation sur place de site web;
- Le Cercle des fermières de Danville pour le remplacement des fenêtres de leur local;
- Le Club des bons amis pour le remplacement des fenêtres de leur local;
- Le Carnaval des glaces pour le réaménagement de la scène du centre communautaire pour la rendre plus facilement accessible aux personnes âgées;
- Les Chevaliers de Colomb – projet à venir;

ATTENDU QUE pour déposer une demande dans le cadre du programme Nouveaux Horizon pour les aînés, les organismes ont besoin d'une lettre du propriétaire des installations autorisant les travaux projetés dans son bâtiment par les divers organismes;

ATTENDU QUE le milieu doit également appuyer le projet présenté par les organismes dans le cadre du programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité que le Conseil autorise les projets soumis d'amélioration des installations au centre communautaire Mgr Thibault, dont notamment les projets de remplacement de fenêtre et de travaux sur la scène de la grande salle publique, ainsi que les projets d'amélioration des infrastructures à la bibliothèque

municipale et que la municipalité prépare des lettres d'appuis aux projets déposés dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ.

256-2015-Approbation des nouveaux membres de l'exécutif du comité de la bibliothèque de Danville ;

ATTENDU QUE suite à la démission de certains membres de l'exécutif de la bibliothèque de Danville, le comité a tenu de nouvelles élections pour remplacer les postes vacants;

ATTENDU QUE le Comité de bénévoles de la bibliothèque demande à la ville de Danville d'entériner les choix effectués;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité **QUE** :

- le Conseil de ville entérine le résultat des élections tenues par le comité des bénévoles pour combler les postes vacants au niveau de l'exécutif de la bibliothèque, le tout tel que suit :
 - o Présidente : madame Chantal Pellerin;
 - o Vice-Présidente : madame Huguette Desrosiers;
 - o Secrétaire : madame Martha Lemieux ;

ADOPTÉ.

257-2015-Désignation d'un représentant de la Ville de Danville auprès du Réseau Biblio-Estrie;

ATTENDU QUE suite à la démission de monsieur Michel Lafrenière, président du comité de la bibliothèque de Danville et représentant de la ville de Danville auprès du Réseau Biblio-Estrie, le comité a tenu de nouvelles élections pour remplacer les postes vacants au niveau de son exécutif;

ATTENDU QUE le Comité a désigné madame Chantal Pellerin comme nouvelle présidente du comité et que cette nomination a été entérinée par le Conseil de Danville dans la résolution 256-2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville désigne madame Chantal Pellerin, présidente du comité de la bibliothèque comme représentante de la municipalité auprès du Réseau Biblio-Estrie;

ADOPTÉ.

258-2015-Modification au règlement d'emprunt 108-2012 pour modifier la dépense totale autorisée;

ATTENDU QUE le 3 avril 2012, le Conseil de ville de Danville adoptait le règlement # 108-2012 intitulé «règlement d'emprunt décrétant la réfection de l'entrée nord du centre communautaire Mgr Thibault et autorisant un emprunt au montant de 125 000\$ pour en acquitter le coût », le tout remboursable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE le coût total des travaux a dépassé le montant initial maximal prévu au règlement 108-2012 pour se chiffrer à 203 765\$ en lieu et place du 125 000\$ initialement prévu pour ces travaux ;

ATTENDU QUE ces dépassements de coûts sont dus à la découverte d'amiante lors des travaux, ainsi qu'à la découverte d'un défaut structure que la municipalité a dû corriger au cours de la réfection de l'Entrée Nord du centre communautaire Mgr Thibault ;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ces travaux, la ville de Danville a obtenu une aide financière de la part du Fond d'amélioration des infrastructures communautaires pour un montant total de 87 500\$;

ATTENDU QUE le montant emprunté par la ville de Danville pour financer ces travaux s'élève à 116 265\$, ce qui est dans la limite initiale prévu de l'emprunt autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le règlement 108-2012 afin que celui-ci reflète la dépense réellement effectuée par la ville de Danville pour la réfection de l'entrée nord du centre communautaire Mgr Thibault ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le règlement portant le numéro 108-2012 soit modifié afin que **l'article 3 – Dépense et emprunt** se lise désormais comme suit :

ARTICLE TROIS - DÉPENSE ET EMPRUNT

Le Conseil est autorisé, pour faire procéder aux réparations projetées ci-dessus, à dépenser une somme n'excédant pas 203 765\$ incluant les taxes, honoraires professionnels, imprévus et frais contingents aux fins du présent règlement tel que plus amplement ventilé à l'annexe « B » du présent règlement.

ADOPTÉ.

259-2015-Adoption du règlement d'emprunt no. 150-2015 décrétant la réfection/modification de la piscine et barboteuse et autorisant un emprunt au montant de 425,000\$ pour en acquitter le coût;

ATTENDU QUE les installations aquatiques de la municipalité (piscine et barboteuse) datent déjà de plus de 30 ans et qu'une sérieuse mise à niveau est requise tant au niveau des installations mêmes que des équipements qui en assurent le fonctionnement;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un emprunt pour procéder à la réparation de cette infrastructure;

ATTENDU QU'un avis de motion au présent règlement a été donné par M. Jean-Guy Dionne lors de l'assemblée régulière tenue le 16 juin 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt 150-2015 intitulé « Règlement d'emprunt no. 150-2015 décrétant la réfection/modification de la piscine et barboteuse et autorisant un emprunt au montant de 425,000\$ pour en acquitter le coût »,

ADOPTÉ.

260-2015-Autorisation pour installation d'un terminal de paiement direct à l'hôtel de ville;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par Desjardins Entreprise, comme si elle était ici au long reproduite, concernant la location d'un terminal de paiement pour les paiements directs à l'hôtel de ville ;
- le maire, monsieur Michel Plourde est autorisé à signer pour et au nom de la ville de Danville tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ.

261-2015-Octroi d'un mandat pour effectuer une étude sur le bâtiment du 52, rue Daniel-Johnson – Lemay Côté Architecte;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire obtenir un portrait de la situation actuelle de l'immeuble situé au 52, rue Daniel-Johnson à Danville;

ATTENDU QUE les questionnements du conseil de ville portent essentiellement sur les impacts monétaires susceptibles d'être déployés pour la rénovation de ce bâtiment et plus particulièrement pour l'amélioration des performances de l'enveloppe extérieure, mais aussi pour sa mise aux normes;

ATTENDU QUE la rénovation de ce bâtiment est nécessaire pour permettre une diminution des coûts d'entretien et des coûts énergétiques associés au maintien en opération de ce bâtiment, mais aussi d'assurer un accès sécuritaire advenant son opération future pour différents usages;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire également étudier diverses possibilités relativement à l'avenir de l'immeuble sis au 52, rue Daniel-Johnson à Danville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat à un architecte afin d'obtenir un portrait précis de la situation relativement à ce bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil de ville a obtenu une offre de services datée du 10 juin 2015 de la part de Lemay Côté, Architecte pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation de l'immeuble situé au 52, rue Daniel-Johnson, le tout pour un montant global de 7 500\$;

ATTENDU QUE cette offre de services se situe en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Lemay Côté Architecte datée du 10 juin 2015 au montant de 7 500\$ plus les taxes;
- La directrice générale est mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Les frais relatifs à la présente sont puisés à même le poste budgétaire 02.310.00.410.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS

John Wayne Matthews et Olivier Belisle – Petits pompiers : ce programme existe depuis une dizaine d'années à St-Félix-de-Kingsey et cette année, John Wayne Matthews et Olivier Belisle, en collaboration avec l'association des pompiers de Danville, ont mis sur pied le programme Petits pompiers pour les jeunes de Danville. Le but de ce programme est de faire connaître le métier de pompier aux jeunes et celui-ci était offert aux jeunes de 6^e année fréquentant une école sur le territoire de Danville. Au total, il y a 7 jeunes qui ont bénéficié du programme pour cette 1^{ère} édition, dont 2 provenant de l'école ADS, 4 provenant de l'école Masson et 1 jeune provenant d'Asbestos et qui était ami avec un des jeunes de Danville. Il y a eu un total de 8 rencontres de 2h entre novembre et juin. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Novembre : Communication radio. Comment logger un appel au 911.
- Décembre : Avertisseurs de fumée. Équipement de pompier.

- Janvier : Plan d'évacuation.
- Février : Échelles et outils utilisés par les pompiers.
- Mars : Simulation sauvetage et recherche.
- Avril : Formation de RCR en collaboration avec l'agence de santé et services sociaux.
- Mai : Extincteurs / différents types. Fonctionnement des bornes-fontaines et approvisionnement en eau en campagne.
- Juin : Visite de la caserne à Drummondville.

Madame Rolande Pinard Vigneux : Elle est membre du comité de la politique familiale et municipalité amie des aînés et elle représente les aînés. Elle a mis sur pieds un service de bibliothèque roulante pour les personnes aînées sur le territoire de la municipalité. Ce prêt de livre est effectué sans frais, sans date de retour et les livres sont livrés au domicile des utilisateurs. Lorsque la personne a terminé son livre, elle peut communiquer avec madame Vigneux et cette dernière échangera le livre pour un nouveau. Madame Vigneux a reçu plus de 500 livres en anglais et en français gratuitement depuis qu'elle a débuté ce service en mai dernier. Les livres disponibles sont des romans, des biographies, des livres de croissance personnelle, des livres sur les plantes, etc. Il y en a pour tous les goûts. Madame Christine Dubois, une auteure d'Asbestos a contribué au projet de madame Vigneux en lui offrant 4 livres neufs dédicacés à ajouter à la collection de livres disponibles pour les prêts. Jusqu'à maintenant, c'est 80 livres qui ont été prêtés via le service de bibliothèque roulante. L'objectif du service est de briser l'isolement des personnes âgées en les faisant vivre avec les personnages des romans, ainsi que d'améliorer leur qualité de vie en leur permettant de continuer à lire sans se préoccuper de la date de retour du livre. Lire fait travailler l'imaginaire et la mémoire et ça permet aux personnes âgées de continuer à apprendre tout en se divertissant.

Monsieur Yvon Lafrance : Il indique qu'il est préoccupé par les actes de vandalisme et de vols commis dans la municipalité au cours des derniers mois. Il aimerait que la municipalité prenne un plan d'action à ce sujet et il est d'avis que les interventions de la SQ sont limitées lorsqu'ils reçoivent des appels concernant des actes de vandalisme. Il s'informe à savoir si la municipalité pourrait mettre en place un règlement interdisant le flânage dans les parcs passé une certaine heure. Réponse : monsieur Michel Plourde répond que la municipalité a pris différentes mesures pour informer la population sur les actions à prendre pour éviter le vandalisme et les vols, notamment sur le site web, la page Facebook et l'infolettre de la municipalité. Il y a aussi régulièrement des conversations avec la SQ à ce sujet. Un comité de citoyens s'est également créé pour effectuer de la surveillance de quartier sur le chemin Lacroix. Monsieur Patrick Dubois ajoute qu'il est important de dénoncer ces infractions à la SQ et qu'ils ont le devoir de répondre à toutes les demandes des citoyens, même si ce ne sont pas de gros dossiers. Madame Francine Labelle-Girard ajoute que le Conseil de ville n'a pas le monopole des solutions et que les citoyens sont également invités à faire part de leurs suggestions aux élus et aux employés municipaux et que c'est en travaillant ensemble que nous allons arriver à des solutions. Patrick Dubois ajoute aussi que des panneaux pour les graffitis seront installés dans le futur skate park de la municipalité et madame Nathalie Boissé précise que le plan d'action de la politique familiale et de municipalité amie des aînés prévoit la mise sur pied de programmes « bon voisin bon œil » ou autre programme de ce type pour assurer la surveillance des quartiers.

Monsieur Réginald Couture : Il demande si les Bons amis vont déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Il demande quel type de fenêtres la municipalité autorise si les Bons Amis veulent effectuer une demande de subvention pour le remplacement des fenêtres de leur local. La directrice générale trouvera le type de fenêtres qui avait été suggéré à la municipalité dans une étude réalisée en 2012 et l'information sera transmise à madame Nathalie Boissé.

ADMINISTRATION (SUITE)

262-2015-Autorisation pour signer l'acte de vente pour l'achat des lots 4 835 538, 4 835 762, 4 835 763 et 4 835 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, terrains vacants situés sur la rue Wilfrid-Lebeau à Danville;

ATTENDU QUE la ville de Danville désire acheter les lots 4 835 538, 4 835 762, 4 835 763 et 4 835 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond afin de se constituer une réserve foncière destinée au développement d'un futur projet domiciliaire et de l'expansion de sa zone urbaine ;

ATTENDU QUE ces lots sont d'une superficie approximative de 62 acres, qu'ils sont entièrement situés en zone blanche et qu'ils se trouvent à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité ;

ATTENDU QUE le 14 janvier 2014, la ville de Danville a adopté la résolution 12-2014 afin d'effectuer une offre d'achat pour ces lots à Minçavi (1986) Inc., le tout conditionnellement à l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) de son règlement d'emprunt à cet effet ;

ATTENDU QUE cette promesse d'achat a été acceptée par Minçavi (1986) Inc. ;

ATTENDU QUE le prix convenu pour l'achat de ces lots est de 150 000\$ plus les taxes applicables, le tout totalisant une somme 172 703,49\$;

ATTENDU QUE le MAMOT a accepté le règlement d'emprunt 143-2015 de la municipalité le 17 février 2015 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé, et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, et le maire, monsieur Michel Plourde, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction ;
- Cette transaction est financée via le règlement d'emprunt 143-2015 sur une période de 10 ans pour un montant de 150 000\$ plus les taxes.

ADOPTÉ.

263-2015-Prix Pierre-Grimard – nomination d'un comité de sélection;

ATTENDU QUE le 21 août 2014, la ville de Danville inaugurerait le prix « Pierre Grimard »;

ATTENDU QUE ce prix soulignera la reconnaissance des gens de cœur et sera décerné annuellement à une personne reconnue pour son engagement communautaire et social dans la municipalité de Danville;

ATTENDU QUE la ville de Danville a défini les critères suivants afin de sélectionner les récipiendaires de ce prix :

- Durée dans le temps de l'engagement;
- Engagement continu au moment de la réception du prix;
- Création d'une relève;
- Héritage laissé dans la communauté;
- Rayonnement de l'engagement à l'extérieur de Danville;
- Ampleur de l'accomplissement;
- Interaction avec les autres organismes de bénévoles à Danville et ailleurs;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire nommer un comité indépendant pour la sélection du récipiendaire du prix « Pierre Grimard » en 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité de nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection du récipiendaire du prix « Pierre Grimard » 2015 :

- Monsieur Normand Desharnais ;
- Madame Marie-Paule Drouin ;
- Madame Nicole Delisle ;

ADOPTÉ.

264-2015-Nomination d'un nouveau maire suppléant;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le mandat de maire suppléant de madame Francine Labelle Girard, conseillère au siège #1 soit prolongé pour la période du 4 août au 7 décembre 2015.

ADOPTÉ.

265-2015-Adhésion à la charte des paysages estriens;

ATTENDU QUE la Charte des paysages estriens a pour objet de promouvoir la protection, la mise en valeur et la gestion des paysages des Cantons de l'Est;

ATTENDU QUE l'adhésion à cette charte constitue une forme d'engagement à l'égard de la protection des paysages de la région, bien que ce ne soit pas un outil contraignant pour les municipalités ayant adhéré à celle-ci;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la ville de Danville adhère à la Charte des paysages estriens au coût de 100\$, renouvelable aux deux ans.

ADOPTÉ.

266-2015-Conditions pour que la ville de Danville appuie un projet de mise sur pied d'un Centre d'Entrepreneuriat Technologique des Sources sur son territoire ;

Monsieur Patrick Satre se retire des discussions relativement à ce point considérant qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la ville de Danville a été approchée par les conseillers aux entreprises et au développement commerce et service de la MRC des Sources pour offrir un lieu physique et une structure d'accompagnement pour la création d'entreprises sous la forme d'un « Centre d'Entrepreneuriat Technologique des Sources » ;

ATTENDU QUE ce centre apporterait un appui en termes d'hébergement, de services et de soutien lors des premières étapes de démarrage d'une entreprise très jeune ou en création ;

ATTENDU QUE ce centre vise les secteurs d'entreprises potentielles suivants :

- Technologie de l'information et de communications (logiciels, applications, etc.) ;
- Nouveaux médias ;
- Services aux particuliers ;
- Technologies vertes, industrielles et sciences de la vie ;

- Manufactures légères (démarrage de la structure administrative) ;

ATTENDU QUE le modèle proposé pour la mise en place du Centre d'Entrepreneuriat Technologique des Sources prévoit l'acquisition ou la location d'un édifice, à savoir la Caisse Desjardins de Danville, et l'implication de la Corporation de développement économique de Danville pour promouvoir ce nouveau projet ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Danville ainsi que la Ville de Danville ont été toutes les deux échaudées par le projet du condo industriel sur le bord de la route 116 et qu'elles ne sont pas intéressées à devenir propriétaires d'un nouvel immeuble, à moins que certaines conditions soient remplies ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville établit les conditions suivantes comme des conditions essentielles à remplir pour qu'elle-même ou la Corporation de développement économique de Danville acquière un nouvel immeuble dans l'objectif d'en faire un Centre d'Entrepreneuriat Technologique des Sources :
 - o Qu'un bail de 10 ans soit signé avec la Caisse Des Métaux Blanc pour l'occupation d'une portion de l'immeuble par des guichets automatiques ;
 - o Qu'un bail de 5 ans soit signé avec la MRC/SADC pour l'occupation d'un bureau au sein de l'immeuble ;
 - o Qu'un bail de 5 ans soit signé avec la future Commission scolaire qui aura juridiction sur le territoire de la Ville de Danville pour l'occupation d'un ou de plusieurs bureaux dans l'immeuble ;
 - o Que le montant financier permette la vente d'une ou de plusieurs parcelles du terrain de la Caisse Desjardins des Métaux Blancs pour aider au remboursement de la mise de fonds prêtés par la Caisse Desjardins des Métaux Blancs ;
 - o Que la mise de fonds que la Ville de Danville ou la Corporation de développement économique de Danville devra investir dans ce projet soit limitée à 70 000\$ payable sur 7 ans, sans intérêt ;
 - o Que l'ensemble des ententes ci-haut décrites puissent fournir un montant équivalent aux frais d'opération du bâtiment (assurances, taxes municipales, électricité, etc.) et à défaut trouver des locataires supplémentaires pour assurer, au minimum, que les frais d'opération du bâtiment seront couverts pour une période de 5 ans ;
 - o Déterminer un délai dans le temps à partir duquel la municipalité pourra se départir du bâtiment ;
 - o Qu'un conseiller aux entreprises et au développement commerce et service de la MRC des Sources puisse agir comme gérant du bâtiment ;
 - o Que les investissements potentiels des gouvernements provincial et fédéral avancés lors des discussions tenues sur ce projet soient confirmées officiellement par les deux paliers de gouvernement ;

ADOPTÉ.

Réintégration de monsieur Patrick Satre à la table des délibérations.

265-2015-Octroi d'un mandat pour l'élaboration et la rédaction d'un règlement sur les avantages fiscaux que la ville de Danville veut offrir pour les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la directrice générale est mandatée afin d'octroyer un mandat pour l'élaboration et la rédaction d'un règlement sur les avantages fiscaux que la ville de Danville veut offrir pour les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles, le tout avec l'objectif qu'un règlement final soit présenté au conseil de ville au plus tard à la fin octobre 2015. Ce mandat sera financé à même le poste budgétaire 02.620.00.910 pour un montant maximal de 5 000\$.

ADOPTÉ.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

266-2015-Octroi du contrat pour la réfection des trottoirs sur Daniel-Johnson entre la rue Du Carmel et la 1^{ère} Avenue ;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire procéder à la réfection des trottoirs sur la rue Daniel-Johnson, entre la rue du Carmel et la 1^{ère} Avenue sur une distance approximative de 63 mètres ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'exécution de ce contrat;

ATTENDU QUE le conseil de ville a obtenu trois offres de services pour l'exécution de ce contrat à savoir :

- **Construction & Ébénisterie Sylvain Lampron Inc.**
 - o Entre du Carmel et la 1^{ère} avenue (63 m. par 1,5 m.) – 7 700\$ + taxes
- **Construction DLP**
 - o Entre du Carmel et la 1^{ère} avenue (63 m. par 1,5 m.) – 8 505\$ + taxes
- **Gestion MT Coffrage**
 - o Entre du Carmel et la 1^{ère} avenue (63 m. par 1,5 m.) – 8 977,50\$ + taxes

ATTENDU QUE les offres de services reçues se situent toutes en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est « Construction et Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. » pour un contrat total de 7 700\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Construction et Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. détient une licence RBQ d'entrepreneur général, licence # 8251-1106-25;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Construction & Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. datée du 24 juin 2015 au montant de 7 700\$ plus les taxes;
- La directrice générale est mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Les frais relatifs à la présente sont puisés à même l'emprunt 143-2014;

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

267-2015-Adoption du premier projet de règlement 151-2015 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements de la municipalité;

ATTENDU QUE tout projet particulier doit, pour être autorisé, respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 16 juin 2015;

ATTENDU QUE la séance publique de consultation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* aura lieu jeudi le 23 juillet août 2015 entre 19h et 21h à la salle du Conseil située au 150, rue Water à Danville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le 1^{er} projet de règlement no. 151-2015 intitulé « projet de règlement 151-2015 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) », joint en annexe pour en faire partie intégrante et dispense de lecture en étant effectuée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement ayant été remis à l'ensemble des membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance et l'ensemble des élus déclarant l'avoir lu et renoncer à sa lecture.

ADOPTÉ.

268-2015-Désignation d'un médiateur pour régler les mécontentements de clôtures – Mme Nathalie Laliberté :

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales*, à ses articles 35 et suivants, prévoit que chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mécontentements relatives aux clôtures mitoyennes, fossé mitoyen et fossé de drainage en zone agricole;

ATTENDU QUE l'acte de désignation peut prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

ATTENDU QU'il est fortement recommandé aux municipalités d'indiquer expressément dans l'acte de désignation la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée puisque ces frais pourront être répartis auprès des personnes qui seront intéressées ans les travaux ou acquittés par la personne qui aura initié la demande en vertu des dispositions de l'article 41 de ladite loi;

ATTENDU QUE la ville de Danville souhaite procéder à la nomination d'une personne responsable de traiter les mécontentements prévues à l'article 36 de cette même loi et de prévoir les frais admissibles de la personne désignée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- La ville de Danville nomme à titre de personne désignée madame Nathalie Laliberté, une spécialiste dans la gestion de conflit et dans l'intervention en situation de crise depuis 24 ans et médiatrice accréditée depuis 1998;
- La ville de Danville fixe et établit les honoraires de cette personne désignée selon les barèmes suivants, à savoir :

- Ouverture du dossier : 50\$
- Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés par les travaux : 25\$
- Visite des lieux, réception des observations et conciliations, confection d'une ordonnance et tout autre acte posé dans le cadre de la médiation demandée : 150\$/heure
- Frais de déplacement : 0,45\$/km

La ville de Danville autorise l'imposition des frais admissibles pouvant au surplus être exigés par la personne désignée constituée des coûts réels nécessaires suivants le cas échéant, à savoir :

- Les frais engagés pour la notification des avis de convocation des propriétaires intéressés;
 - Les frais entraînés pour l'obtention d'un avis d'un professionnel ou pour la confection de matériel ou de tout document nécessaire à la résolution de la mésentente;
 - Les frais engagés pour la notification de l'ordonnance émise, le cas échéant;
- La ville de Danville facturera des frais administratif de 10% au surplus des montants ci-hauts énoncés;

ADOPTÉ.

269-2015-Projet d'usine de munitions à Danville – dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour effectuer des activités autres qu'agricoles sur le lot no. 4 835 123 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité **QUE** :

- le Conseil de ville appui monsieur Claude Poirier et son projet d'installation d'une usine de munitions à Danville sur le lot 4 835 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;
- la Ville de Danville offre un appui à monsieur Poirier afin d'obtenir une autorisation de la CPTAQ pour exercer des activités autres qu'agricoles sur le lot 4 835 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, notamment en lui offrant un support logistique et administratif au niveau des formulaires à remplir auprès de la CPTAQ ;
- les frais relatifs aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ soient à la charge de monsieur Poirier, mais que ceux-ci lui soient remboursés advenant une réponse positive de la CPTAQ pour l'autorisation de son projet ;
- la demande d'autorisation soit déposée auprès de la CPTAQ au retour des vacances estivales, au début août 2015.

ADOPTÉ.

SERVICE INCENDIE

270-2015-Octroi du contrat pour l'achat de 27 radios portatives et 6 radios mobiles et accessoires pour le service incendie ;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire procéder à l'achat de 27 radios portatives et 6 radios mobiles et accessoires pour le service incendie de Danville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de ces nouvelles radios;

ATTENDU QUE le conseil de ville a obtenu deux offres de services suite à des l'envoi d'invitation à soumissionner pour la fourniture de ces radios, à savoir :

- **Communication Plus Inc**
 - Septembre 2015 : 14 280,76\$ plus les taxes;
 - Janvier 2016 : 14 280,76\$ plus les taxes;
 - CONTRAT TOTAL DE 28 561,52\$ plus les taxes
- **Groupe CLR In.c**
 - Septembre 2015 : 15 558,00\$ plus les taxes;
 - Janvier 2016 : 15 558,00\$ plus les taxes;
 - CONTRAT TOTAL DE 31 116,00\$ plus les taxes

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est « Communication Plus Inc. » pour un contrat total de 28 561,52\$ plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Communication Plus Inc. au montant de 28 561,52\$ plus les taxes applicables;
- Le directeur du service incendie, monsieur Alain Roy, est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce contrat;
- Le coût de cette dépense soit effectué de la manière suivant pour le versement du mois de septembre 2015 :
 - 3 000\$ à même le compte 03.130.00.610
 - La balance à même le compte 03.120.00.610

ADOPTÉ.

271-2015-Achat d'un défibrillateur en collaboration entre la députée de Richmond, madame Karine Vallières, la ville de Danville et le Club de Curling pour l'installation d'un défibrillateur au club de curling

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la ville de Danville contribue financièrement, en collaboration avec le Club de Curling de Danville et la députée de Richmond, madame Karine Vallières, à l'achat et à l'installation d'un défibrillateur au Club de curling de Danville, le tout pour un montant de 300\$.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Monsieur Patrick Satre, conseiller au siège #5 : Mois de juin tranquille. Il s'est retiré de la présidence de la Corporation de développement économique de Danville afin d'éviter d'être en conflit d'intérêts dans le projet de mise sur pied d'un Centre d'Entrepreneuriat Technologique des Sources.

Monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 : Il a assisté à une réunion de la Corporation de développement économique de Danville. Il a également assisté à la rencontre tenue le 2 juillet dernier avec les représentants de secteurs. Le 2 juin il a participé à une visite de l'ancien hôtel de ville avec la directrice générale, le directeur des travaux publics par intérim et monsieur Alain Côté, architecte, pour l'octroi d'un mandat pour une étude de faisabilité pour des travaux de réfection et de mise aux normes de ce bâtiment. Monsieur Roy a également contribué à trouver le site où sera localisé le futur skate park de la ville. Il mentionne également que la reconstruction des trottoirs a débuté sur Daniel-Johnson et qu'une entrée électrique sera installée sous peu pour l'installation d'un nouveau système d'éclairage au terrain de soccer. Il mentionne également qu'une nouvelle signalisation sera installée à compter du 3 août 2015 face au CPE des petits soleils, dans le secteur de l'école Masson ainsi que dans le secteur de Kingsey station. Le lignage des rues débutera également sous peu, ainsi que l'épandage de calcium sur les routes de campagne. Le nivelage des chemins de campagne quant à lui est toujours en cours sur le territoire.

Madame Francine Labelle-Girard, conseillère au siège #1 : elle a assisté à deux rencontres du comité consultatif d'urbanisme au cours du dernier mois. Elle a également remplacé le maire à la MRC des Sources lors du dernier atelier. Il y a eu une réunion de la Corporation de développement de l'étang Burbank. Relativement à l'étang Burbank, madame Labelle-Girard nous informe que 2 travailleurs sur le programme d'emploi Québec et 2 employés en travaux compensatoires travaillent actuellement pour la Corporation de l'étang Burbank. De plus, la SADC a octroyé un montant pour payer le salaire d'une des étudiantes engagées cet été. Du 21 juin au 15 août, il y aura différentes animations organisées à l'étang Burbank. Des informations à cet effet sont disponibles à l'hôtel de ville ou encore sur le site web de la municipalité au www.danville.ca. Madame Francine Labelle-Girard mentionne également que la voilière de l'étang est pleine et elle dépose les états financiers 2014 de la Corporation au Conseil de ville. Relativement au dossier de réfection du belvédère de l'étang, la demande de certificat d'autorisation des travaux a été envoyée au MDDELCC et la Corporation est toujours en attente d'une réponse. Si des citoyens désirent toujours obtenir des arbres pour leur résidence, il est possible de s'en procurer 3 par adresses civiques de Danville en contactant les gens de la Corporation de l'étang Burbank. Madame Labelle-Girard souligne le travail exceptionnel de monsieur Gilles Lacroix à l'étang Burbank. Finalement, elle parle du projet d'agrandissement du garage de la Corporation, de l'annulation d'une ligne téléphonique aux bureaux du centre Mgr Thibault pour simplement conserver la ligne de l'hôtel de ville et la journée porte ouverte de l'étang Burbank qui aura lieu durant le week-end de l'Action de grâce cet automne. Madame Francine Labelle-Girard parle ensuite du dossier de Villages-Relais et elle mentionne que le 5^e congrès annuel s'est tenu à la Guadeloupe cette année et que 19 municipalités membres y ont assisté. Ensuite, elle indique que le bulletin d'information de la ville de Danville a été envoyé pour informer les citoyens des prochaines activités ayant lieu au mois de juillet. Le Comité consultatif d'urbanisme se cherche toujours un nouveau membre pour être complet. Cet été, Danville recevra également la visite d'une quinzaine de musiciens classiques et d'un chef d'orchestre renommé lors de la première Journée de cordes à Danville, samedi le 1^{er} août. Cet orchestre à cordes improvisé se rassemblera au 134 rue du Carmel, à l'Académie du Carmel. Cette activité est ouverte à tous. Finalement, madame Francine Labelle-Girard a effectué la comptabilité de la Corporation de développement économique de Danville.

Monsieur Patrick Dubois, conseiller au siège #4 : Au niveau des activités des pompiers, il y a eu 4 sorties, dont deux fondées. Le service sera dorénavant à jour au niveau des communications avec l'achat de nouvelles radios plus performantes. Malheureusement, il n'a pas pu assister à la dernière rencontre de cœur-villageois puisqu'il avait un conflit d'horaires. Par contre, il nous informe que le plan d'action de cœur-villageois sera présenté au mois de septembre et que la date officielle sera annoncée sous peu. Monsieur Patrick Dubois a également eu beaucoup de contact avec notre parrain de la SQ, monsieur Francis Poisson-Rioux relativement à divers dossiers de vandalismes et de vols sur le territoire.

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 : Elle revient sur la consultation publique qu'elle a organisée dans le domaine Boudreau. Il y a eu une belle participation citoyenne lors de cette rencontre. Elle remercie deux citoyens d'avoir prêté de l'électricité à la municipalité pour l'organisation de l'activité. Elle remercie également les membres du Conseil et le personnel présent pour l'aide dans l'organisation de cette activité : messieurs Stéphane Roy, Jean-Guy Dionne, Patrick Dubois, Michel Plourde, Roch Hamel, et madame Chantale Dallaire. Au niveau de la bibliothèque, il y a eu une chasse au trésor d'organisée au cours du dernier

mois. Le 17 octobre prochain, il y aura organisation d'une fête familiale où sera lancée la politique familiale et des aînés et le plan d'action de cette politique. Madame Nathalie Boissé travaille également avec le comité organisateur du prix Pierre-Grimard pour l'organisation de la soirée honorifique. Elle a également assisté à l'AGA de la maison des jeunes, parlée avec les Chevaliers de Colomb pour l'organisation de la fête au village et finalement, elle a complété une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Monsieur Michel Plourde, maire : Il nous informe que la table des élus de la MRC des Sources a réélu le préfet, monsieur Hugue Grimard, ainsi que le préfet adjoint, monsieur Pierre Therrien. Il nous parle du prochain congrès de la FQM qui a pour thème « rendez-vous des régions pour le pacte fiscal ». Au niveau du schéma de couverture de risques incendie, il y a des dates à respecter au niveau de la mise en place d'actions dans le schéma et mis à part Danville et Asbestos, les autres municipalités ont accumulé du retard et n'arrivent pas à respecter l'échéancier mis en place. Au niveau de la restructuration de la MRC des Sources, le comité Québec en forme a été dissout et comme les CLD ont été abolis, le personnel de la MRC a été remanié de manière à intégrer les activités du CLD au sein des activités courantes de la MRC des Sources.

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 : monsieur Dionne est absent ce soir, mais le maire, monsieur Michel Plourde, fait la lecture du rapport d'activités de monsieur Jean-Guy Dionne. Ce dernier souligne la bonne participation des citoyens lors des assemblées du Conseil, ce qui dénote un engagement des citoyens envers leur conseil et envers la communauté. Il mentionne également avoir assisté à la consultation publique qui a eu lieu au domaine Boudreau et il remercie madame Nathalie Boissé pour l'organisation de cette consultation. Monsieur Jean-Guy Dionne n'a pu assister à la dernière rencontre du Symposium des arts puisque leur rencontre avait lieu en même temps qu'une rencontre du conseil de ville. Finalement, monsieur Jean-Guy Dionne a participé aux dernières rencontres du Comité consultatif d'urbanisme et il souhaite de bonnes vacances à tous!

DEMANDES DIVERSES

Participation à l'émission « La Petite Séduction », saison 11 :

Considérant que l'exercice budgétaire 2015 a demandé à la ville de Danville de resserrer ses dépenses et de faire des coupures dans ses services ;

Considérant également que la participation à cette émission n'était pas prévue dans le budget 2015 ;

Il est convenu que la ville ne participe pas à l'émission « La Petite Séduction » en 2015.

272-2015-Demande de remboursement pour la bibliothèque – 29,21\$:

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville rembourse une somme de 29,21\$ au comité de la bibliothèque de Danville pour des achats de fournitures effectués par les bénévoles du comité.

ADOPTÉ.

Demande de participation à la démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection :

Considérant que la compétence sur les cours d'eau et leur protection n'est pas une compétence municipale, mais bien une compétence provinciale, les élus ne désirent pas entreprendre de démarches relativement à l'obtention d'une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

273-2015-Madame Caroline Boucher et monsieur Samuel Ducharme – demande de prolongement de la rue Prés-Vert jusqu'au lot 4 079 164;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité **QUE :**

- la rue des Prés-Vert soit prolongée de façon temporaire en gravier afin de donner accès à madame Boucher et monsieur Ducharme à la partie du lot 4 079 164 sur laquelle ils projettent se construire cette année ;
- le directeur des travaux publics par intérim est mandaté afin d'évaluer le coût pour effectuer un prolongement de 30 mètres vs un prolongement joignant les rues Prés-Vers et Marie-Andrée ;
- une fois la résidence des demandeurs bâtie, la ville choisira laquelle des options ci-haut décrites sera mise en place afin de donner aux demandeurs un accès adéquat à leur terrain de façon permanente ;

ADOPTÉ.

274-2015-Madame Hélène Grégoire et Monsieur Luc Bourassa – demande de prolongation de la rue Wilfrid-Lebeau ;

ATTENDU QUE madame Hélène Grégoire et monsieur Luc Bourassa demandent à la municipalité de prolonger la rue Wilfrid-Lebeau et de procéder aux prolongements des services d'égout et d'aqueduc jusqu'au lot 4 835 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, lequel a été acquis le 18 février 1982 ;

ATTENDU QUE les demandeurs affirment que leur acte notarié d'achat comprend une clause où la municipalité s'engage à desservir ce lot avec les services municipaux ;

ATTENDU QU'aucune copie de cet acte notarié n'a encore été soumise à la ville de Danville relativement à cette affirmation ;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent vendre le lot 4 835 456, mais que la grosseur du lot, sans présence de services municipaux, ne permet pas la construction d'un bâtiment respectant les normes en vigueur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Une vérification de l'acte de vente des demandeurs soit effectuée afin de vérifier s'il existe bien une clause opposable à la municipalité relativement au prolongement des services jusqu'au lot 4 935 456 ;
- Une vérification soit effectuée à savoir si les demandeurs ne pourraient pas se raccorder au réseau à partir du lot voisin au leur ;
- Advenant une prolongation du réseau par la municipalité, les demandeurs devront s'engager à bâtir un immeuble sur le lot 4 935 456 dans un délai de 2 ans.

ADOPTÉ.

Camps musical d'Asbestos – demande de commandite pour le tournoi de golf coopératif du camp musical d'Asbestos ;

Considérant que la municipalité reçoit de nombreuses demandes de soutien financier et qu'elle ne peut donner à tous les organismes, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande de soutien financier.

Campagne provinciale de l'arrachage de l'herbe à poux 2015 ;

Il est convenu de ne pas procéder à l'achat de trousse d'information, mais plutôt de rendre l'information disponible sur le site web de la municipalité.

275-2015-Chevaliers de Colomb de Danville – autorisation pour stationnement de V.R. sur des terrains municipaux lors de la fête au village ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la ville de Danville autorise les Chevaliers de Colomb à utiliser le stationnement de l'hôtel de ville comme stationnement pour les V.R. lors de la fête au village, le tout conditionnellement à ce **QUE** :

- Les Chevaliers s'engagent à tondre le gazon du terrain de soccer de l'étang afin que celui-ci puisse servir de stationnement pour les visiteurs de l'étang au cours de cette fin de semaine ;
- Les Chevaliers installent de la signalisation afin d'indiquer aux visiteurs de l'étang qu'ils peuvent se stationner au terrain de soccer.

ADOPTÉ.

276-2015-FQM – Résolution d'appui pour l'adoption du nouveau pacte fiscal avant la préparation des budgets municipaux 2016 et aux seules conditions énoncées dans la résolution d'appui ;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités ;

ATTENDU QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir ;

ATTENDU QUE 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal ;

ATTENDU QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand rendez-vous des régions, le 3 juin 2015 ;

ATTENDU QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités ;

ATTENDU QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoires sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir ;

ATTENDU QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité :

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte ;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC ;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec ;

- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées ;
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes ;

D'ENVOYER une copie de la présente résolution à :

- Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec
- Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Madame Karine Vallières, député de Richmond, whip adjointe du gouvernement et adjointe parlementaire du ministre responsable du Centre-du-Québec (volet relance de la région de l'amiante).

ADOPTÉ.

277-2015-Madame Nathalie Boissé et Monsieur Guy Dupont – Demande pour acquérir une portion du chemin Castlebar et le pont désaffecté se trouvant au bout de ce chemin ;

Madame Nathalie Boissé se retire de la table des délibérations considérant l'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du chemin Castlebar et du pont désaffecté se trouvant au bout de ce chemin, sur la rivière Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut fermer et abolir comme chemin municipal la partie de la rue Castlebar se rendant jusqu'au pont désaffecté, laquelle est illustrée à l'Annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. 47.1) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle fermeture;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boissé et monsieur Guy Dupont se montrent intéressés à acquérir l'assiette de l'ancien chemin Castlebar tel qu'illustré à l'Annexe A, ainsi que le pont désaffecté se trouvant au bout de ce chemin;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PATRICK DUBOIS, SECONDÉ PAR MONSIEUR PATRICK SATRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- la Municipalité de Danville procède à la fermeture et à l'abolition comme chemin public de la portion du chemin Castlebar se rendant jusqu'au pont désaffecté, le tout tel qu'illustré par le plan joint à la présente résolution sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.
- la Municipalité de Danville reconnaît, par la présente, que l'assiette de l'ancien chemin Castlebar montrée à l'originaire au plan joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, n'est plus affectée à l'utilité publique.
- la Municipalité de Danville réaffecte par la présente l'assiette de cet ancien chemin dans sa réserve foncière.
- La ville de Danville procède à la vente de l'ancien chemin Castlebar, ainsi qu'à la vente du pont désaffecté illustré à l'annexe A aux demandeurs selon les conditions suivantes :
 - o La ville ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation du terrain;
 - o La vente est faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur ;
 - o Le prix de vente est établi pour la somme de 1\$, le tout considérant les frais nécessaires pour sécuriser l'ancien pont désaffecté, le fait que les acquéreurs assument la totalité des frais d'acquisition du pont et d'une portion du chemin Castlebar, ainsi que la valeur peu élevée de ces biens ;
 - o Les honoraires et frais reliés à la vente, tels qu'arpenteur, notaire, frais de publications et autres, sont à la charge exclusive de l'acquéreur ; assiette, en tout ou en partie, selon la méthode et aux conditions qu'il juge appropriées.

ADOPTÉ.

Madame Nathalie Boissé réintègre la table des délibérations.

278-2015-Centre récréatif d'Asbestos – demande de soutien financier pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une mise aux normes de l'aréna ;

ATTENDU QUE le Centre récréatif d'Asbestos désire faire réaliser une étude de faisabilité pour une mise aux normes de l'Aréna ;

ATTENDU QUE l'étude vise à permettre de prendre une décision éclairée sur l'avenir des installations du Centre récréatif en ce qui concerne les besoins à court, moyen et long terme en vue de l'implantation de la meilleure solution ;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité couvrira prioritaire, entre autres, le remplacement de la dalle de béton (âgée de 48 ans), du chauffage sous la dalle, des bandes et baies vitrées, de l'isolation des murs extérieurs de l'Aréna, d'un agrandissement du garage de la Zamboni qui servira d'entrepôt et du pavage du stationnement de l'Aréna ;

ATTENDU QUE le contenu de l'étude de faisabilité devra répondre aux exigences de tous les programmes en regard desquels une demande d'aide financière peut être envisagée et que cette étude servira de document d'appui aux différentes demandes de subvention auprès des ministères et institutions financières ;

ATTENDU QUE le coût estimé de l'étude de faisabilité est de 21 500\$;

ATTENDU QUE la ville d'Asbestos désire s'impliquer pour un montant de 10 000\$ via le pacte rural local ;

ATTENDU QUE le Centre récréatif demande une aide financière de 5 000\$ à la ville de Danville ;

ATTENDU QUE le Centre récréatif entend compléter le montage financier en injectant 6 500\$ de ses fonds dans la réalisation de cette étude ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la ville de Danville contribue à la réalisation de cette étude de faisabilité pour un montant de 5 000\$, lequel sera financé à même le surplus accumulé disponible.

ADOPTÉ.

Régates des bateaux de carton des trois-lacs – demande de soutien financier ;

Considérant que la municipalité reçoit de nombreuses demandes de soutien financier et qu'elle ne peut donner à tous les organismes, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande de soutien financier.

279-2015-Marché public Mante du Carré – autorisation pour utilisation du parc Smith lors de souper spectacles mensuel ;

ATTENDU QUE la Mante du Carré demande à la ville de Danville l'autorisation pour utiliser le parc Smith lors de la tenue de ses soupers spectacles mensuels ;

ATTENDU QUE tous les derniers samedis du mois, la Mante invite un musicien ou un groupe de musique à performer à l'intérieur de ses murs et que pour la saison estivale 2015, la Mante désire transporter ce spectacle jusqu'au parc Smith pour y installer les musiciens, système de son et haut-parleurs, ainsi que quelques tables pour les clients ;

ATTENDU QUE les spectacles ne dépassent généralement pas 21h30 et que la Mante s'engage à préserver la quiétude des résidents environnants ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Mante est autorisée à utiliser le parc pour ses soupers spectacles en contrepartie du paiement de la somme de 50\$ pour l'utilisation du parc ;
- Il ne pourra y avoir de consommation d'alcool dans le parc, à moins d'obtenir un permis d'alcool à cet effet ;
- Le parc devra être remis dans le même état que celui précédent la tenue du souper spectacle ;
- Les bris occasionnés au parc durant la tenue du souper spectacle seront de la responsabilité de la Mante ;

ADOPTÉ.

280-2015-Corporation de l'étang Burbank – partage des frais pour la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – 281\$

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la ville de Danville fasse parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques un chèque d'un montant de 562\$ payé à 50% par la ville de Danville et payé à 50% à même le montant restant de la subvention de l'étang Burbank dans le compte 02.701.51.910.

ADOPTÉ.

281-2015-Corporation de développement de l'étang Burbank – demande de soutien financier – oriflamme 2015 ;

ATTENDU QUE le milieu humide du Centre de la Nature de l'Étang Burbank est une aire de conservation unique située sur le territoire de la ville de Danville, au cœur même d'une zone urbaine, industrielle et agricole ;

ATTENDU QUE les 3,9 km de sentiers qui ceinturent l'étang sont dotés de trois tours d'observations et d'une passerelle de 300 mètres permettant l'accessibilité à tous, de même qu'aux personnes à mobilités réduites et que ce sentier bien connu localement a maintenant un rayonnement partout au Québec et que de nombreux visiteurs visitent le site de l'étang Burbank chaque année ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de protéger, préserver, entretenir et mettre en valeur ce site naturel unique ;

ATTENDU QUE depuis 2002, la Corporation organise chaque année *La fête des oiseaux migrants de Danville* afin de mieux faire connaître le site de l'Étang Burbank, sa faune, sa flore et son écosystème et que cet événement attire de nombreux visiteurs locaux et des autres régions du Québec ;

ATTENDU QUE suite à des contraintes matérielles, la Corporation de développement de l'étang Burbank a décidé d'organiser une fin de semaine « portes ouvertes Découverte de l'étang Burbank » en lieu et place de l'habituelle fête des Oiseaux migrateurs ;

ATTENDU QUE la Corporation produira encore une fois en 2015, des oriflammes qui orneront l'entrée du site de l'étang Burbank afin de représenter l'engagement des partenaires dans la sauvegarde et le développement du site de l'étang Burbank ainsi que de démontrer l'engagement social et environnemental auprès de la communauté locale et des visiteurs ;

ATTENDU QUE la ville de Danville donne habituellement 500\$ à la Corporation de développement de l'Étang Burbank dans le cadre de la fête des Oiseaux migrateurs, en plus de l'aide financière annuellement accordée pour l'entretien et la mise en valeur des sentiers, le tout afin d'avoir son oriflamme et de contribuer plus spécifiquement à la fête des Oiseaux migrateurs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville accorde une aide financière de 500\$ à la Corporation de développement de l'étang Burbank pour l'organisation de son sa fin de semaine « Portes ouvertes Découverte de l'étang Burbank ».

ADOPTÉ.

282-2015-Corporation de développement de l'étang Burbank – Autorisation pour la construction d'une extension au garage existant sur le site de l'étang Burbank et soutien technique de la Ville pour ce projet ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank a l'intention de construire une extension de 12 pieds par 20 pieds au garage existant sur le site de l'étang Burbank afin de pouvoir y entreposer leurs petits tracteurs, remorques et 4 roues ;

ATTENDU QUE l'agrandissement est souhaité par la Corporation, car actuellement, certaines de leurs remorques sont attachées à un arbre à l'extérieur du garage, faute d'espace pour les ranger et qu'actuellement, il est impossible de travailler à l'intérieur du garage lorsque les tracteurs et le 4 roues s'y trouvent ;

ATTENDU QUE les plans présentés font état d'une apparence de continuité avec le bâtiment existant, le tout afin de garder une harmonie avec le milieu ;

ATTENDU QUE l'autorisation de la municipalité est nécessaire dans ce dossier considérant que l'extension sera effectuée sur un bâtiment se trouvant sur un terrain appartenant à la municipalité ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank désire également acquérir une dizaine de gros blocs de ciment afin de procéder à la construction de l'agrandissement projeté de leur garage ;

ATTENDU QUE le président de la Corporation de l'étang Burbank a trouvé des blocs de béton au coût de 10\$ chacun à Magog, mais que la Corporation ne possède pas de véhicule adéquat pour aller chercher ces blocs ;

ATTENDU QU'à ce coût, la Ville de Danville désire également acquérir une dizaine de blocs de béton et qu'elle possède un véhicule adéquat pour aller chercher lesdits blocs ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank propose à la municipalité de défrayer le coût d'achat de ses 10 blocs de béton ainsi que le coût d'achat de 10 blocs de béton pour la municipalité et qu'en contrepartie, la municipalité assure le transport de l'ensemble des blocs entre Magog et Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La municipalité autorise la Corporation de l'étang Burbank à procéder à la construction d'un agrandissement au garage existant, le tout selon les plans déposés au bureau municipal ;
- La municipalité contribue au projet de la manière suivante :
 - o Assurer le transport de 10 blocs de béton entre Magog et Danville en contrepartie du fait que la Corporation assumera les coûts d'acquisition desdits blocs ainsi que le coût d'acquisition de 10 blocs pour la Ville de Danville ;
 - o L'installation de ces 10 blocs de ciment avec la pelle de la ville ;
 - o Fourniture d'un camion de gravier brut ;

ADOPTÉ.

283-2015-Corporation de développement de l'étang Burbank – demande pour utilisation annuelle de la ligne de téléphone du bureau de l'étang Burbank à l'hôtel de ville de Danville ;

ATTENDU QUE la Corporation de l'Étang Burbank désire mettre fin au contrat pour la ligne téléphonique du bureau situé au centre Mgr Thibault afin de réaliser des économies estimées à plus de 1 000\$ par an ;

ATTENDU QUE la Corporation de l'étang Burbank a également un bureau à l'hôtel de ville de Danville et qu'il est possible pour les gens de la Corporation de se servir de ce bureau et du téléphone s'il trouvant, lequel est muni d'une boîte vocale ;

ATTENDU QUE la ligne téléphonique desservant ce bureau est l'une des lignes de l'hôtel de ville et qu'il n'y a pas de frais supplémentaires pour la municipalité associée au maintien ou à l'utilisation de cette ligne téléphonique par la Corporation de l'étang Burbank ;

ATTENDU QUE la Corporation de l'étang Burbank entend donc utiliser cette ligne téléphonique à l'année au lieu de s'en servir uniquement durant la période estivale ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville autorise la Corporation de l'étang Burbank à utiliser la ligne téléphonique desservant le bureau de l'organisation situé dans l'hôtel de ville, et ce, à l'année.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

- Étang Burbank – Demande de subvention dans le cadre du programme « Développement économique Canada pour les régions du Québec » ;
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de l'Estrie (soutien à l'accompagnement 2015-2016) – 625\$ accordé ;
- Ministère de la Sécurité publique – Questionnement sur la validité de la « clause grand-père » et impacts sur les différents services au Québec ;
- Raymond Chabot Inc. – Avis de distribution définitive et de demande de libérateur du contrôleur – affaire de l'arrangement de Mine Jeffrey Inc. ;
- MAMOT – Compensation tenant lieu de taxes – 1 307\$;
- Mon avenir, ma région – carte de remerciement pour la participation 2015 ;
- Hydro-Québec – Recensement des compteurs d'électricité situés à proximité de réservoirs de propane ;
- Villages-Relais du Québec – Forfait pour la promotion des Villages-Relais à rouge FM ;
- Unité Domrémy – Non-renouvellement du bail au 48, rue Daniel-Johnson ;

VARIA

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Gilles Lacroix : Il veut confirmer à quelle date le Tour CIBD Charles Bruneau sera de passage à Danville, ainsi que le nombre de cyclistes attendus et à savoir si la municipalité bloquera le stationnement de l'hôtel de ville/étang Burbank pour accueillir ces cyclistes.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

284-2015-Ajournement de l'assemblée

A 21h35, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard que la présente assemblée soit ajournée au mardi, 7 juillet 2015 à 19h00 afin que le Conseil de ville puisse, notamment, approuver les taux du financement des emprunts 33-2002, 108-2012 et 143-2014.

ADOPTÉ.

X → _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.